

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE FLORO TP – REFECTION EN ENROBE</b> <b>D'UN TROTTOIR EN ENROBE</b> <b>RUE DE PROVENCE</b> <b>ARRETE N° 2023/028</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU la demande d'arrêt de police de la circulation en date du 11 janvier 2023 de la société FLORO TP sollicitant la Ville pour des travaux de réfection d'un trottoir en enrobé à chaud suite à réparation d'un branchement d'eaux usées à hauteur du 36 rue de Provence à IFS ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société FLORO TP est autorisée à réaliser, à partir 6 février 2023 et pour une durée de 20 jours, des travaux de réfection d'un trottoir en enrobé à chaud suite à réparation d'un branchement d'eaux usées à hauteur du n°36 rue de Provence à IFS.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, une restriction de circulation sera mise en place et le stationnement sera interdit.
- Article 3 :** La société FLORO TP est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société FLORO TP devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'IFS ;
  - La société FLORO TP ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS.

Fait à IFS, le 11 janvier 2023]



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE.